

\$500 par mois après six ans de service est une bien belle chose, c'est le moins qu'on en puisse dire. Adopter une telle mesure à une époque d'austérité—ce matin encore, au comité des chemins de fer, on parlait des restrictions à pratiquer—alors que nous disons à tous les autres retraités qu'il leur faut attendre le Livre blanc sur la sécurité sociale, ce n'est pas servir le bon renom du Parlement. Je ne puis m'y résigner. Nous avons eu l'occasion de voter contre cette idée à la fin du débat sur le rapport. Nous avons indiqué notre position et je persiste à croire que le Parlement va trop loin en ce qui concerne la retraite des députés.

Je le répète, je ne vais pas trop épancher ma bile à la Chambre, car j'ai pu laisser éclater mon indignation entre amis en fin de semaine. Je me contenterais donc de dire ceci: maintenant que nous avons fait cela ou que nous allons le faire en troisième lecture et après que le bill aura été étudié à l'autre endroit—et cela ne prendra pas longtemps j'imagine—nous aurions le devoir de ne pas laisser en plan le problème des pensions. J'ai un programme en quatre points; ce qui ne veut pas dire que je parlerai de chaque point pendant dix minutes, car il ne m'en reste pas autant. Il est nécessaire que nous réexaminions bientôt la loi sur la pension du service public et toutes les autres lois similaires. Le mardi 17 mars, ainsi qu'il est consigné à la page 9:6 du procès-verbal des délibérations du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales, j'ai proposé une motion qui a été jugée irrecevable. Je ne répéterai pas mes arguments, mais j'aimerais consigner mon projet de motion au compte rendu car, à mon avis, il précise ce que nous devrions faire. La proposition, comme en font foi les procès-verbaux et témoignages du comité, se lit comme il suit:

M. Knowles propose,

Que le comité recommande à la Chambre que la loi sur la pension du service public et d'autres lois semblables soient renvoyées sans délai à un comité approprié en vue de reviser cette législation pour apporter des améliorations qui pourraient y être faites; cette revision, notwithstanding sa portée générale, devra inclure le niveau des contributions, la formule pour déterminer les pensions versées en vertu de cette législation, le pourcentage accordé aux veuves et autres personnes à charge, l'application de ces régimes et leur établissement étant assujettis au principe de la convention collective.

En relisant cette motion, je trouve qu'elle fait état, je crois, de tous les points sur lesquels devrait porter toute revision de la loi sur la pension du service public. Nous ne l'avions pas demandé le 19 décembre dernier,

puisque la seule question dont nous étions saisis portait en général sur l'augmentation des pensions. Comme nous avons élargi pour ainsi dire la loi sur les pensions, je trouve qu'il faudrait faire de même pour ces autres lois. Nous devrions les remettre à l'étude et examiner les divers points qui ont été soulevés.

Je sais que dans la Fonction publique, on commence à ne pas trop priser ce demi pour cent supplémentaire de cotisations pour des prestations additionnelles, et dans ce sens-ci, je ne m'arrose pas le privilège que prend parfois l'opposition de blâmer le gouvernement à tout coup. Je m'en abstiens. Je rédige le genre de lettres sérieuses qu'écrivent toujours les membres de notre groupe, en expliquant clairement que le versement de ces fonds supplémentaires dans la caisse ne permettra pas seulement aux personnes déjà retraitées d'en bénéficier mais relèvera aussi les pensions des futurs retraités. Je doute qu'on puisse acheter une meilleure assurance. Cet aspect particulier est bon; m'étant efforcé pendant 25 ans de faire augmenter les pensions des fonctionnaires retraités, je suis heureux de payer ce \$7.50 de plus par mois—comme d'autres députés le sont aussi—afin de permettre cette majoration.

Je réponds aux fonctionnaires qui viennent se plaindre à moi du demi pour cent de plus qu'ils doivent verser: «Je comprends vos sentiments; je comprends que c'est un peu le comble; mais ce que vous devriez faire, en réalité, n'est pas de penser uniquement à ce demi pour cent supplémentaire que vous devez payer, mais de demander une revision de toute la loi, du niveau des cotisations en général et de la formule qui sert à déterminer les pensions; du montant payable aux veuves, qui représente 50 p. 100 d'une pension pour les veuves des fonctionnaires et 60 p. 100 pour nos veuves; et la grande question que vous devriez soulever est celle de soumettre la question de l'administration et celle des pensions à la négociation collective.» J'espère que cela viendra, car cela s'impose.

Ma motion l'autre jour a été jugée irrecevable. Je ne la proposerai pas de nouveau, car je sais que je ne le peux pas à l'étape de la 3^e lecture. Cependant, il me semble que pour la simple raison que nous avons obtenu cette majoration pour les fonctionnaires retraités, nous ne devons pas présumer que tout a été fait en matière de pensions. Il faut disposer de toutes ces questions plus générales, étant donné surtout ce que nous avons fait pour nous-mêmes. J'exhorte donc le gouvernement à prendre l'initiative de veiller à ce que la question plus vaste du fonctionnement des